



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL RÉGIONAL

TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2026 À 17H00

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du préfet, monsieur Yves Boyer.

Est également présente :

Madame Amélie Latendresse, Directrice générale et greffière-trésorière

2026-09-280

ADOPTION DU RÈGLEMENT URB-205-23-2026 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Jardins-de-Napierville (MRC JDN) peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) à tout moment;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance ordinaire, en conformité aux dispositions de l'article 445 du Code Municipal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC JDN a reçu le 24 mars la résolution 2026-03-0066 de la Ville de Saint-Rémi afin qu'elle modifie son SADR;

CONSIDÉRANT QUE la MRC JDN a reçu le 8 juillet 2026 un avis de non conformité pour le règlement URB-205-23-2026;

CONSIDÉRANT QUE la MRC JDN, pour venir se conformer à l'avis gouvernemental, a modifié les articles 6, 7, 8, 9 et a et également ajouté les articles 10, 11, 12 et 13 au règlement URB-205-23-2026;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est de modifier les limites de l'affectation Urbaine dans le périmètre urbain de la Ville de Saint-Rémi;

Par conséquent, il est proposé par madame Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par monsieur Lucien Bouchard et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER le règlement numéro URB-205-23-2026 visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/Règlement numéro URB-205) de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville.

Yves Boyer, préfet

Amélie Latendresse, directrice Générale
et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Directrice Générale

Amélie Latendresse
2026-10-02